

L'Hyper !

N°262/08

13 février 2008

18 pages



**Pour un vrai
pouvoir d'achat
Marseille Grand
Littoral est en
grève.**



**Participation
Déblocage exceptionnel**

OUVERTURE

Sommaire et indices

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

Quelque chose de pourri page 03

▼ Actualités

Ca peut devenir explosif page 04

Coordination Carrefour page 05

▼ Marseille grand Littoral

En grève page 06

Revue de presse page 08

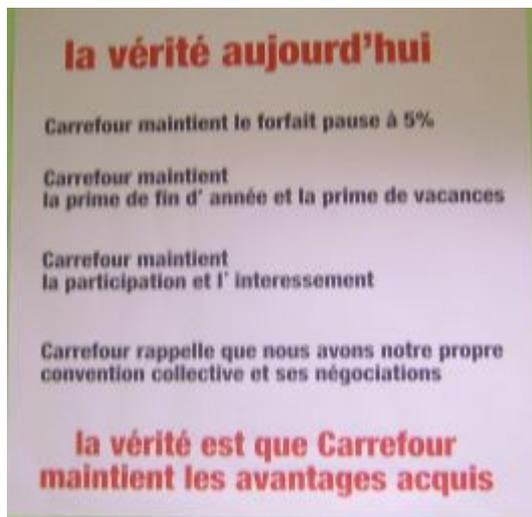
▼ participation aux bénéfices

Déblocage exceptionnel page 13

Modalités page 15

Loi sur le pouvoir d'achat page 17

1er février quelques oublis



Panneau de la direction à Villiers en Bière . Qui a dit le contraire ??? ... des avantages qui diminuent de plus en plus voici ce que dit la CFDT et on le prouve.

Les dirigeants d'entreprise français ont gagné 40 % de plus en 2007

Ce bond des rémunérations concerne 77 % des dirigeants des grands groupes du CAC 40, du SBF 120 et de quinze entreprises emblématiques (Colas, Airbus, ASF, etc.), selon une étude de Hay Group.

Une partie de cette progression tient à l'ampleur de la part variable des rémunérations, qui a atteint plus de 1,4 million d'euros en moyenne pour les plus grands groupes du CAC.

Selon Hay Group, plus la rémunération globale d'un dirigeant est élevée, plus il est logique qu'elle repose sur des critères variables liés à la performance.

Quelque chose de pourri !

par Serge Corfa

Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre société.

La preuve en quatre articles:

- cet édito qui reprend le communiqué de La Tribune

- un interview d'un délégué CFDT dans Sud-Ouest

- la grève de 12 jours de nos camarades de Marseille Grand Littoral

- la belle aubaine qui nous est donné de vider nos bas de laine dans un contexte boursier morose.

Dans cet hyper plusieurs cas de figure:

- Une CFDT qui s'apprête à signer un accord d'entreprise (le déblocage) sans trop de difficultés

- Une CFDT qui invite un DRH Carrefour pour dialoguer avec 200 militants CFDT Carrefour, chose impossible dans des sociétés comme Leclerc ou Intermarché.

- Une CFDT qui valorise dans la presse ses demandes par le biais de Sud-Ouest, la direction lui répondant indirectement dans Ouest France. Rien d'extraordinaire c'est le jeu démocratique et de négociation.

- Et puis l'accroc une grève de 12 jours mené par la CFDT et qui n'aboutit qu'à un dialogue de sourd. Des délégués qui baissent leurs demandes en signe de bonne volonté (du jamais vu dans un conflit) et une entreprise qui refuse toute avancée.

C'est le dernier cas qui risque de rester dans les mémoires. L'entreprise va entraîner les gens de dialogue dans des conflits simplement parce qu'elle n'est pas en capacité de voir quand le feu devient orange et de négocier dans l'intérêt de tous.

Domage c'est le social chez Carrefour qui va en prendre un coup et pour plus de deux semaines.

Augmentation de 40% pour trois dirigeants sur quatre en France en 2007

Les patrons des plus importants groupes du CAC 40 ont reçu chacun en valeur médiane 6,175 millions d'euros de rémunération totale en 2007, selon une étude HayGroup révélée en exclusivité par la tribune.fr et La Tribune.

Le chiffre fait rêver en ces temps de débats sur le pouvoir d'achat : 40% d'augmentation médiane entre 2006 et 2007. C'est la belle envolée des rémunérations qu'ont obtenu 77% des PDG français. Pas mal !

Ces chiffres explosifs, les premiers analysant les salaires 2007 des patrons français, secoueront sûrement les assemblées générales de printemps.

Cette augmentation considérable propulse les rémunérations des patrons français à des niveaux jamais atteints. Les PDG des plus importants groupes du CAC 40 ont reçu en 2007 chacun 6,175 millions d'euros de rémunération totale (salaire de base + bonus + stock options et actions gratuites valorisés) en valeur médiane.

Les patrons des groupes réalisant un chiffre d'affaire moyen de 20 milliards d'euros et employant 100.000 salariés gagnent chacun 4,518 millions d'euros.

Leurs homologues des entreprises réalisant en moyenne 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et employant 50.000 salariés, ont été rémunérés 2,679 millions d'euros en 2007. Enfin, les patrons des plus petites entreprises du SBF 120 ont gagné 882.000 euros.

Comment en est-on arrivé là malgré les lois de modération votées en 2005 et 2007, malgré les normes comptables de transparence, malgré les revendications des associations d'actionnaires ?

« Ça peut vite devenir explosif »

Grand. distribution La grogne couvait depuis des années... Christophe Sauzeau nous explique pourquoi les salariés sont sortis de leur silence

Gestionnaire de rayon dans un hypermarché Carrefour de Mérignac et syndicaliste CFDT, Christophe Sauzeau évoque le mal être de la profession et confirme la poursuite du mouvement.

ACTUALITÉ

4 • 2008

« Ça peut vite devenir explosif »



Les salariés, à l'origine d'une grève inédite vendredi dernier dans la grande distribution, annoncent une nouvelle « journée nationale d'action » le 24 mars si le patronat du secteur ne reprenait pas les négociations qui portent notamment sur les salaires

Grande distribution La grogne couvait depuis des années...

Sud-Ouest. Le malaise remonte à une dizaine d'années... Christophe Sauzeau nous explique pourquoi les salariés sont sortis de leur silence

Après avoir courbé l'échine pendant des années...

Cette précarité concerne quel type de salariés ?

Ces soucis sont-ils partagés par tous les salariés ?

Principal cette obligation ?

Carrefour: les propositions des syndicats

« Ne vous les pas réveiller... »

Enfin, la majorité des salariés travaille aujourd'hui entre 28 et 30 heures par semaine...

Enfin, la majorité des salariés travaille aujourd'hui entre 28 et 30 heures par semaine...

Après avoir courbé l'échine pendant des années, les salariés de la grande distribution ont fini par sortir les banderoles et par crier haut et fort leur colère.

C'était vendredi dernier à l'occasion d'un mouvement de grève national, particulièrement suivi en Gironde et dans l'agglomération bordelaise (plus d'un millier de grévistes).

Sud-Ouest. Le malaise remonte à une dizaine d'années, mais était resté jusqu'alors confidentiel. Pourquoi ce réveil soudain ?

Christophe Sauzeau. C'est une évidence, le malaise ne date pas d'hier. Mais année après année, il s'amplifiait. La goutte d'eau qui a fait déborder la vase, ce sont les promesses de campagne de Nicolas Sarkozy sur le pouvoir d'achat. On a vite vu qu'elles n'étaient pas suivies d'effets et que la situation ne s'améliorait pas.

Beaucoup d'entre nous se sont sentis trompés, et la précarité est telle dans notre profession qu'une réaction s'imposait.

Cette précarité concerne quel type de salariés ?

Les médias ont essentiellement parlé des caissières. C'est le reflet de la réalité, mais les magasiniers et autres employés de rayon sont autant concernés.

Ces soucis sont-ils partagés par tous les salariés ?

Oui pour ceux que je viens de sous énumérer. La majeure partie d'entre nous gagne moins de 1000 euros par mois, Certains touchent même cette somme depuis près de 25 ans.

Enfin, la majorité des salariés travaille aujourd'hui entre 28 et 30 heures par semaine. Cette situation n'est pas prête de s'arranger, car la direction n'embaue...



Les syndicats, à l'origine d'une grève inédite vendredi dernier dans la grande distribution, annoncent une nouvelle « journée nationale d'action » le 24 mars si le patronat du secteur ne reprenait pas les négociations qui portent notamment sur les salaires

ET AUSSI HYPERMARCHÉS Retour sur un conflit. Entretien avec Christophe Sauzeau, syndicaliste CFDT PAGE 4



che plus à 35 heures. En pleurant, on peut parfois arriver à augmenter son quota d'heures, mais c'est rare et à la tête du client

De ce fait, quasiment tous les salaires plafonnent. Franchement, il y a un vrai désarroi et beaucoup trop de salariés dans la détresse.

Le mouvement n'a duré qu'une seule journée. Quelle suite allez-vous lui donner ?

Une journée nationale d'action avait été décrétée le 24 mars, mais elle devrait être avancée au 22 du même mois car elle tombe le jour de Pâques.

Mais quoiqu'il arrive, il y aura

d'autres actions car nous sommes assez pessimistes sur l'issue de la négociation annuelle obligatoire qui aura lieu le 13 mars entre les syndicats et le patronat.

Pourquoi cette résignation ?

Ce n'est pas de la résignation, juste du pessimisme.

Nous sommes dans un groupe qui essaie de gagner de l'argent à tous les niveaux et je les vois mal céder. Mais cela ne saurait nous empêcher de dresser une liste de revendications très précises au patronat.

Soixante-dix sections syndicales de tout L'Hexagone sont ailleurs réunies depuis mardi à Orléans

peur plancher dessus.

Mais l'exaspération est-telle, qu'il y aura sans doute des exigences hors normes C'est aussi pour cela que nous sommes -assez pessimistes. même si nous ferons le tri dans ce grand cahier de doléances.

Si votre pessimisme se confirme, qu'avez-vous prévu de faire ?

Pour l'instant, il est trop tôt pour vous le dire. Mais une chose est certaine si la situation n'est pas encore explosive, elle risque de le devenir rapidement si rien ne bouge.

Orléans 2008

77 sections et 200 militants CFDT Carrefour se réunissent pour préparer les revendications 2008

Pendant 3 jours atelier métiers, débats, questions/réponses, rencontre avec la DRH Carrefour...



Marseille grand Littoral

En grève

Les salariés sont toujours en grève depuis le 1er février.

Ils entameront mercredi 13 février leur 12ème jour de grève.

INFORMATION

Revenu d'une Caissière Niveau 23 950€/mois

Loyer sur Marseille	- 450€/mois
Carburant (2 pleins)	- 90€/mois
Repas (350x20 Jrs)	- 70€/mois
Abonnements (Portable, Internet)	- 50€/mois
(EDF + 2AV + GAZ)	- 300€

Peut-on faire une Caissière avec 300€???

- Faire ses courses pour nourrir sa famille?
- Rembourser un crédit (à Carrefour)?
- Mettre ses enfants au Centre Aérien?
- Parler en Vacances avec ses enfants?

REPONSE **NON**

Pourtant cette caissière a contribué au Résultat du Magasin de Carrefour Grand Littoral

Pour 2007 **3 114 000€** de BÉNÉFICE
et **169 000€** d'Économies de Plus de Bénéfice

Quand on voit comparées à d'autres revendications le faible niveau des demandes du personnel de Carrefour, on s'aperçoit qu'il y a un nouveau sous prolétariat dans la grande distribution... Un secteur qui n'est pourtant pas en crise...

On a vraiment envie que les salariés soient enfin entendus.

Ca suffit !

Carrefour doit trouver une solution pour que chacun sorte de ce conflit la tête haute !

Ce n'est plus une action pour un pouvoir d'achat quand en 12 jours de grève on a perdu l'équivalent de 500 euros mais bien le combat pour sa dignité de salarié.

Que gagne Carrefour à écraser une centaine de grévistes par son refus de négocier ! Les salariés des autres Carrefour ne pourront laisser plus longtemps leurs collègues être humiliés ainsi.

Les revendications initiales étaient au départ une prime de 250 euros, une revalorisation du ticket repas de 1,95 euros, la fermeture à 21 h en hiver et le paiement des jours de grève. Puis la demande d'une prime a été réduite à 150 euros et actuellement il n'est plus demandé **qu'une augmentation du ticket repas de 1,45 euros.**

La direction veut-elle faire mettre à genoux ses salariés en ne cédant pas sur l'augmentation du chèque déjeuner. Elle propose de revaloriser certains contrats en faisant passer des gens de 30 à 33 heures sachant qu'un test prévoit la possibilité pour les temps partiels d'accéder à un temps complet. Une subvention de 35.000 euros au comité d'entreprise et ensuite....

Le chèque déjeuner ne sont pas un accord national. Chaque magasin est libre de négocier son montant. Le montant demandé par les délégués qui acceptent un étalement est négociable et ne peut avoir de conséquence sur le groupe.

La CFDT Carrefour est solidaire de l'action des salariés de Marseille. Cette grève va avoir sur notre mobilisation pour les NAO 2008 ainsi que sur le regard que nous portons sur la direction une incidence certaine.

Aujourd'hui les salariés de Carrefour Marseille Le Merlan ont débrayé une heure en solidarité avec les grévistes, attention que demain se ne soit pas la France entière.

**550 salariés,
16000 m2 ouvert
le 29/10/1996 sous
l'enseigne Continent**

**La CFDT existe
depuis 2002 . Elle
est majoritaire
avec 51% des voix
(202 voix) aux
élections de 2006
(CGT 28%, FO
13%, CAT 8%
CFTC 1%)**

Lors de la coordination CFDT Carrefour les 200 militants présents ont apportés un soutien massif à nos camarades de Marseille et une quête a rapporté 1000 euros.

Les délégués CFDT de la région sud ont apporté en plus de cette aide financière un soutien physique aux grévistes en se rendant vendredi 8 février à Marseille Grand Littoral pour soutenir les délégués CFDT dans leurs efforts de négociation.

Profitant de l'intervention, prévue de longue date, de Jean-Luc Masset Directeur des ressources Humaines hypermarchés devant les délégués de 77 sections CFDT Carrefour à Orléans **Smaïn Ait Atmane** délégué syndical CFDT Gd Littoral, qui conduit avec ses collègues cette action,



s'est rendue à cette coordination pour rencontrer les délégués et interpellier la Direction des ressources Humaines sur le sort des salariés de Marseille Grand Littoral.

C'est sous un tonnerre d'applaudissement qu'il a fait son entrée dans la salle.

A l'issue de cette réunion il a rencontré la direction des ressources humaines et demandé à la direction nationale d'agir pour que cesse le conflit et accéder aux revendications des salariés

Avec l'appui des délégués syndicaux nationaux CFDT Smaïn, point par point, avec une grande connaissance des dossiers a appuyé les revendications de ces camarades.

Il a, exemples à l'appui démontré les problèmes engendrés par un management inadéquat à la réalité de Grand Littoral et la grande précarité dans laquelle vit les salariés.

Il a rappelé que les juges ont débouté Carrefour de ces demandes contre les grévistes et qu'il n'était que temps que chacun reprenne le travail pour reconstruire un pacte social dans l'établissement.

Pour l'ensemble de la CFDT l'action entamée à Marseille Grand Littoral est le symbole de ce qui ne va pas: problème de management, difficultés de faire prendre en compte par la direction la précarité et la pauvreté des employés.

Résultat des courses... rien.

Aucune réponse acceptable par les grévistes n'a été apporté.

La direction joue le pourrissement du conflit et désespère des militants CFDT qui ont toujours accepté le dialogue et qui dans leurs demandes évitent la surenchère.

Carrefour laisse la porte ouverte aux extrêmes par son extrémisme.



Une délégation CFDT des magasins de Antibes, Nice Lingostière, Nice TNL, Marseille Le Merlan, Ollioules, St Jean de Vedas, Trans en provence, Vitrolles sont venus vendredi 8 février apporté la solidarité de la coordination CFDT Carrefour aux grévistes de Grand Littoral.

Serge Fabret responsable régional CFDT Carrefour sud a remis à la trésorière du CE un chèque de 1000 euros résultat de la quête de soutien organisée auprès des élus CFDT Carrefour.



Carrefour Marseille Grand Littoral en grève

Depuis le 1er février les salariés de Carrefour Marseille Grand Littoral sont en grève.

Jour par jour le récit des événements publiés dans le journal régional.



Rideau de fer baissé: le plus grand hypermarché Carrefour de Marseille est resté fermé lundi, au 11e jour de grève de ses caissières, employés de rayon et manutentionnaires qui réclament un geste salarial pour améliorer leurs "950 euros ou moins mensuels".

Rideau de fer baissé: le plus grand hypermarché Carrefour de Marseille est resté fermé lundi, au 11e jour de grève de ses caissières, employés de rayon et manutentionnaires qui réclament un geste salarial pour améliorer leurs "950 euros ou moins mensuels".

"On ne demande pas la lune: on veut au moins une chose, que le ticket restaurant qu'on nous donne pour déjeuner passe de 3,05 à 4,50 euros. C'est abordable, non ?", explique Smail Aït Atmane, délégué CFDT, syndicat majoritaire dans l'hypermarché Grand Littoral, qui a fermé durant neuf des 11 jours de grève.

"Avec trois euros, on n'a pas assez pour s'acheter un sandwich à la pause. Ça m'étonnerait que mon directeur mange

pour trois euros à midi", renchérit Sabine, 31 ans, caissière depuis dix ans qui émarge à 840 euros net par mois pour 30 heures de travail.

Lassés de devoir batailler chaque mois avec un "salaire de misère qui fait que dès le 10 du mois, on n'a plus rien", selon une caissière, plus d'une centaine de salariés (sur les 571) de cet hypermarché ont poursuivi leur grève après la journée d'action nationale dans la grande distribution du 1er février. Ils sont les seuls en France.

Lundi, ils bloquaient avec des chariots vides les entrées au parking de Grand Littoral, un centre commercial qui regroupe magasins et restaurants, en plus de Carrefour, au nord de Marseille.

"Onze jours de grève, c'est dur avec nos salaires mais on est déterminés. On va tenir bon parce qu'on en a assez d'être traités comme des moins que rien", relève Sourigna Manomay, 24 ans, employé au rayon légumes.

Après avoir réclamé une prime exceptionnelle, les salariés sont prêts à y renoncer à condition d'obtenir gain de cause sur les tickets restaurants et



d'autres points de revalorisation.

La responsable communication de l'hypermarché, Sylvie Cottin, a indiqué que les "tickets restaurants ne sont de toute façon pas une obligation chez Carrefour" ajoutant que "ce genre de revendication n'a jamais eu gain de cause".

"Nous proposons de revaloriser certains contrats en faisant passer des gens de 30 à 33 heures et une subvention de 35.000 euros au comité d'entreprise", a-t-elle précisé, propositions qualifiées de "poudre de perlimpinpin" par l'intersyndicale.

La direction a demandé lundi une nouvelle médiation à la direction du travail.

La revalorisation des tickets restaurants coûterait environ 198.000 euros annuels quand cet hypermarché Carrefour réalise un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros par an, selon un responsable de Grand Littoral.

L'ensemble du centre commercial Grand Littoral subit de son côté une baisse de fréquentation, selon son directeur Alain Pinatel.

Les clients présents disent "comprendre les grévistes". "Je suis solidaire. Ma fille gagne 1.000 euros par mois, je sais combien c'est difficile de s'en sortir", commente Christian Aperçé, venu faire ses courses à pied.

Les événements jour après jour

Les salariés de Carrefour Grand Littoral reconduisent la grève

Publié le mardi 12 février 2008

En grève depuis le 1er février, les salariés de Carrefour Grand Littoral à Marseille, réunis en AG, ont reconduit ce matin à l'unanimité leur mouvement de protestation faute d'avoir pu trouver un accord avec leur direction. Les salariés grévistes se



disaient prêts à renoncer à leur demande de prime exceptionnelle de 250 €, si de son côté, leur direction acceptait d'augmenter la valeur des tickets restaurants.

La direction régionale estime "être arrivée au bout de ses propositions" et "appelle les salariés à la raison et la reprise du travail", affirmant que les négociations salariales seront décidées prochainement au niveau national. Elle a par ailleurs assigné les grévistes en référé demain pour entrave à la libre circulation. Ceux-ci se réuniront donc dès 8h30 devant le palais de justice à Marseille

Besancenot veut "donner une bonne claque à Nicolas Sarkozy"

Publié le mardi 12 février 2008

Le leader de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) est aujourd'hui à Marseille (pour les municipales) Il doit aller soutenir dans la soirée, les salariés de l'hypermarché Carrefour Grand Littoral en grève depuis le 1er février, qui réclament notamment une revalorisation de leurs tickets restaurant.

12ème jour de grève à Grand Littoral

Publié le mardi 12 février 2008

La direction départementale du travail a accepté, hier, de procéder à un nouvel arbitrage dans le conflit qui oppose depuis le 1er février, les salariés de l'hypermarché Carrefour de Grand Littoral à leur direction. Les salariés grévistes se disent prêts à renoncer à leur demande de prime exceptionnelle de 250 euros si, de son côté, leur direction acceptait d'augmenter les tickets restaurant à 4€, dans un premier temps puis à 5€ dans les deux ans à venir.

Le résultat de cette négociation sera présenté, ce matin, aux grévistes au cours d'une assemblée générale qui décidera de la suite à donner au mouvement. Hier, les accès au centre commercial étaient de nouveau empêchés, la plus grande pagaille régnait tandis que la colère des commerçants du centre commercial ne faisait que croître.

Grève et alerte à la bombe à Grand Littoral

Publié le dimanche 10 février 2008

Hier, à l'arrivée aux différents ronds-points qui cernent Grand Littoral à Marseille, des piquets de grève invitaient les automobilistes

à faire demi-tour et à revenir à pied. Entrée dans son neuvième jour ce matin, la grève des salariés de Carrefour s'enlise. Les négociations poussées jusque 23h, vendredi, à la Direction départementale du travail, n'ont pu débloquer la situation.

"Nous espérons qu'elles reprendront lundi", note Jean-Paul Buisson, délégué CGT tout étonné, hier midi, de voir les galeries se vider de leurs quelques clients. "Nous avons appris qu'il s'agissait d'une alerte à bombe", sourit-il.

Aujourd'hui, ce sera barbecue pour les grévistes. Leurs revendications portent notamment sur l'attribution d'une prime annuelle de 250€ et sur le passage du ticket restaurant à 5€.

Carrefour Grand Littoral accepte l'arbitrage de la direction du travail

Publié le vendredi 8 février 2008

Hier, au sixième jour de grève, une délégation intersyndicale des salariés de Carrefour Grand Littoral s'est rendue au siège de l'UPE 13, représentation départementale du Médef, où elle rencontrait Nicolas Barthe, le secrétaire général de l'organisation patronale. Elle y a abordé la question du pouvoir d'achat et bien sûr le conflit. "Nous sommes

conscients qu'il y a des problèmes mais nous craignons une récupération politique de cette grève, le dialogue social doit se jouer sur le terrain de l'entreprise et uniquement là", soulignait le porte-parole de l'UPE13.

Par ailleurs, les syndicats CFDT, CGT et FO ont fait appel à la médiation de la direction du travail. Un arbitrage que la direction de Carrefour a fini par accepter. Une réunion tripartite aura donc lieu ce matin à 11h30 à la Direction départementale du travail et de l'emploi. Les revendications portent notamment sur les salaires et l'arrêt des temps partiels imposés et le paiement de deux jours de grève.

Carrefour Grand Littoral est ouvert mais la grève perdure

Publié le jeudi 7 février 2008

La réouverture de l'hypermarché, hier matin, aurait pu laisser entrevoir une sortie de crise à Carrefour Grand Littoral à Marseille. Il n'en a rien été. Après les salariés, la veille, c'est la direction qui, hier soir, refusait les propositions de l'intersyndicale FO-CFDT-CGT.

A savoir : une prime sous forme de

bons d'achats de 150€, la revalorisation immédiate des tickets restaurant à 4€ puis à 5€ sur deux ans et le paiement de deux jours de grève. Les grévistes ont reconduit le mouvement promettant même de le durcir.

La grève se poursuit à Carrefour Grand Littoral

Publié le mercredi 6 février 2008

Les salariés de Carrefour Grand Littoral à Marseille ont poursuivi aujourd'hui leur grève entamée vendredi lors du mouvement national de grève dans la grande distribution. Le mouvement est reconduit demain même si la direction précise que le magasin reste ouvert mais souffre d'un défaut d'approvisionnement sur les produits frais.

Selon les syndicats, la direction a rejeté les demandes faites par les représentants du personnel. Ce que confirme la direction qui regrette que ces derniers n'aient pas accepté sa proposition de voir intégrés à temps plein les salariés qui jusqu'à présent étaient à temps partiel.

La grève continue à Carrefour Grand Littoral

Publié le mercredi 6 février 2008

Le juge des référés de Marseille, Alain Dragon, a finalement rejeté hier la demande d'expulsion des grévistes sollicitée par Carrefour Grand Littoral et par les propriétaires de la galerie marchande. Pour lui, Carrefour ne rapporte pas la preuve de "faits d'entraves" caractérisés et déclare irrecevable la demande de la galerie marchande.

Les propositions de la direction : contrats à temps plein pour les volontaires, étalement des retenues de salaire pour grève et participation du CE pour des activités culturelles n'ont pas satisfait les grévistes qui continuent de réclamer une prime de 250 € et des tickets restaurant à 5 € au lieu de 3,05 €. Hier soir, une assemblée générale des salariés a



décidé la poursuite de la grève.

Ambiance morose à Grand Littoral

Publié le mercredi 6 février 2008

La grève à Carrefour fait baisser l'activité

Le centre commercial est ouvert aux heures habituelles, n'ayant rien à voir avec la grève des salariés de Carrefour. Mais l'activité est ralentie depuis vendredi dernier.

La grève continue à Carrefour Grand Littoral

Hier, midi au centre commercial Grand Littoral à Saint-André. Nul besoin de tourner ou d'attendre sur le parking, de nombreuses places sont disponibles. La grève des salariés de l'hypermarché Carrefour a donné un coup de frein à l'activité de la galerie marchande, même en cette période de soldes qui offre sa "troisième démarque".

Depuis le 1er février, la fréquentation de l'un des cinq plus grands centres commerciaux d'Europe est au creux de la vague et l'ambiance morose. "Vendredi, la perte de chiffre d'affaires a été importante du fait du blocage des

accès. L'activité est un peu ralentie mais les syndicalistes ont compris que nous n'avons rien à voir avec Carrefour. Ils n'empêchent plus le passage et nous gardons le moral", souligne Fabien Fabiani, président de l'association des commerçants de Grand Littoral.

Deux cent quatorze boutiques sont installées sur ce site qui reçoit près de 40 000 visiteurs par jour dont 10 000 pour le seul hypermarché. "Ce qui est gênant pour nous, c'est que la clientèle associe Carrefour et le Centre commercial mais ce sont deux entités bien distinctes et les boutiques ont toujours été ouvertes", souligne Alain Pinatel, directeur du centre. Il a cependant assigné, tout comme Carrefour, les représentants syndicaux en référé, suite au blocage de vendredi dernier. Il ajoute: "Cette grève est un problème interne à Carrefour, nous n'avons pas à en faire les frais".

Côté clientèle, le calme du lieu a ses amateurs. Véronique, commerciale, est venue de Toulon pour un rendez-vous de travail chez Carrefour: "Je pensais que la grève était terminée.... J'en profite pour faire les soldes tranquillement car habituellement il y a beaucoup plus

de monde".

Les commerçants de Grand Littoral appellent leur clientèle

Publié le mardi 5 février 2008

La fédération "Terre de commerces", regroupant 22 associations de commerçants du département, a invité les clients "à revenir sur le centre commercial" Grand Littoral, rappelant qu'il demeure "ouvert et accessible". Les 200 commerçants de la galerie marchande voient en effet leurs magasins désertés par la clientèle, persuadée que le centre commercial est entièrement fermé, à cause du conflit social qui oppose toujours la direction de l'hypermarché Carrefour et ses employés.

La grève continue aujourd'hui à Grand Littoral

Publié le mardi 5 février 2008

Alors que la grève se poursuit depuis vendredi au Carrefour Grand Littoral de Marseille, direction et grévistes se livrent une bataille d'huissier. L'hypermarché a fait constater le blocage de l'accès au magasin et demande l'expulsion des grévistes sous astreinte de 1



500 euros par heure de retard.

Tandis que d'autres huissiers, au nom des syndicats, ont constaté que "l'accès à la galerie marchande fonctionne normalement". Le juge des référés rendra sa décision cet après-midi, à 16h. Hier soir et à l'invitation de la direction régionale de Carrefour les négociations ont repris mais le Carrefour devrait être encore fermé aujourd'hui.

Les revendications des salariés sont l'obtention d'une prime exceptionnelle de 250€, l'augmentation du ticket restaurant à 5€ au lieu des 3,05€ actuellement, sur la fermeture du magasin à 21h durant les mois d'hiver au lieu de 22h et le paiement des jours de grève.

Carrefour Grand Littoral : le juge se prononce demain

Publié le lundi 4 février 2008

Le juge des référés du tribunal de grande instance de Marseille a mis sa décision en délibéré à demain 16h dans le différend qui oppose la direction de l'hypermarché Carrefour Grand Littoral aux salariés grévistes. La direction et les propriétaires de la galerie marchande ont demandé aujourd'hui l'expulsion de ceux qui bloquent les accès.

Carrefour Grand Littoral toujours fermé aujourd'hui

Publié le lundi 4 février 2008

Faute de négociations, les syndicats FO, CGT, CFDT et CFTC ont reconduit hier jusqu'à aujourd'hui le mouvement de grève à Carrefour Grand Littoral, qui est donc à nouveau fermé ce lundi.

Reçus par la direction régionale et celle du magasin, la délégation syndicale dit n'avoir reçu aucune réponse à leurs revendications : obtention d'une prime exceptionnelle de 250€, augmentation du ticket restaurant à 5€ au lieu des 3,05€ actuellement, sur la fermeture du magasin à 21h durant les mois d'hiver au lieu de 22h et sur le

paiement des jours de grève.

Carrefour Grand Littoral reconduit la grève lundi

Publié le dimanche 3 février 2008

"Faute de négociations, le mouvement de grève à Carrefour Grand Littoral est reconduit jusqu'à lundi inclus". Voilà un point sur lequel syndicats et direction sont tombés d'accord, hier en fin de journée. Les syndicats FO, CGT, CFDT et CFTC ont été reçus par la direction régionale et celle du magasin. "Toutes nos revendications ont été balayées", déclare Smail Ait Atmane, délégué CFDT, qui vient d'être assigné avec trois autres délégués syndicaux par la direction du centre commercial et par Carrefour.

"A l'unanimité, le rideau restera fermé lundi. A moins que la direction ne nous fasse une proposition honorable tôt le matin." De son côté, le porte-parole du patronat, "fort occupé", ne faisait que confirmer la poursuite de la grève.

Carrefour Grand Littoral : ça continue

Si, dans les autres grandes surfaces du groupe Carrefour, le travail reprendra ce matin, le magasin du centre commercial Grand Littoral

restera fermé. En effet, hier en fin de matinée, les salariés réunis en assemblée générale ont reconduit le mouvement de grève. L'ouverture de négociations avec la direction donnait un espoir de reprise mais il n'en a rien été.

Les revendications principales et spécifiques à ce magasin portent sur l'obtention d'une prime exceptionnelle de 250 , sur l'augmentation du ticket restaurant à 5 au lieu de 3,05 actuellement et sur la fermeture du magasin à 21h durant les mois d'hiver au lieu de 22h et sur le paiement des jours de grève. Ils n'ont pu obtenir aucune réponse.

Les salariés de Carrefour Grand Littoral ont reconduit la grève

Publié le vendredi 1 février 2008

Réunis en assemblée générale en fin de matinée, la majorité des salariés du magasin Carrefour de Grand Littoral ont reconduit le mouvement de grève pour demain, samedi. Une grève qui perd son caractère national pour se décliner au plan local. "Nous avons des revendications propres au magasin" souligne Samail Ait Atmane, délégué syndical CFDT.



Déblocage exceptionnel jusqu'au 30 juin 2008

*Déblocage
exceptionnel
de la Participa-
tion.*

*Un accord va
être négocié
chez Carre-
four.*

*Vous devriez
pouvoir dé-
bloquer vos
fonds à partir
du 15 mars
2008.*



Le déblocage anticipé de l'épargne salariale

*Les partenaires sociaux vont se réunir
pour négocier les modalités de déblocage
anticipé de l'épargne salariale.*

*Un accord sera signé après consultation
des différents CCE du groupe Carrefour*

***Déblocage prévisible du
15 mars au 30 juin 2008.***

***10 000 euros nets sur tous vos fonds*
en bénéficiant de tous les avantages fiscaux***

*(*sauf les avoirs placés dans le Perco).*

Le coffre est ouvert !

La Loi sur le déblocage exceptionnel de la participation est parue au Journal Officiel le 8 février 2008.

Le déblocage exceptionnel de la participation, prévu par cette loi était attendu par de nombreux salariés.

Ces salariés peuvent désormais déblocquer jusqu'à 10.000 euros de participation, sans charge ni impôt jusqu'au 30 juin.

Il faut désormais attendre qu'un accord soit négocié entre partenaires sociaux du Groupe pour autoriser ces déblocages.

Un accord à négocier

Pour obtenir ce déblocage exceptionnel un accord doit être négocié.

En effet lorsque l'accord de participation prévoit l'attribution d'actions de l'entreprise ou l'affectation des sommes à un fonds que l'entreprise consacre à des investissements ou à des parts de FCPE dédiés un accord doit être signé.

Une réunion pour "négocier" l'accord autorisant les déblocages exceptionnels de la participation devrait avoir lieu le **20 février**.

Après cette négociation tous les comités

centraux d'entreprise des sociétés du groupe Carrefour adhérents à la participation de groupe (plus de 40 sociétés) seront consultés.

Ce n'est qu'après la signature de l'accord et la consultation des CCE que les fonds pourront être déblocués. Il faut environ compter 3 semaines.

La CFDT interviendra sur la date de déblocage, les frais que veut nous imposer le gestionnaire, l'information aux salarié, l'accès au déblocage particulièrement pour les petits établissements (ED, Champion), l'abondement...

A noter que CGT, CAT sont hors jeux dans la négociation n'étant pas signataire de l'accord d'épargne salariale.

Objectif de N. Sarkozy

L'objectif du Président n'est pas d'aider les salariés comme on pourrait le croire mais d'obtenir des recettes fiscales supplémentaires en 2008 comme il l'a fait en 2004.

En effet l'épargne salariale bloquée représente 94 milliards d'euros détenus par près de 11 millions de porteurs. L'état espère qu'au moins 10% de cette épargne sera déblocuée et engendrera donc, par les achats des salariés, près de 2 milliards de rentrée dans les caisses de l'état via la TVA.

En 2005, dans le cadre d'un premier déblocage exceptionnel de participation, les ménages avaient sorti 7,5 milliards d'euros.

Cette année, l'Association française de gestion (AFG) estime que 10 à 12 milliards seront débloqués.

❑ La crise boursière est là !

Selon les gestionnaires de fonds, la chute des cours de Bourse, qui réduit la valeur des portefeuilles d'actions, pourrait inciter des salariés à finalement renoncer à libérer leur épargne.

Un adage dit qu'on a rien perdu en bourse tant qu'on a pas vendu ses actions.

Dans une période où la bourse n'est pas à son meilleur niveau et encore moins l'action Carrefour, qui ne dépasse pas le plafond de 50 euros (même si elle a progressé de 16% en un an), le déblocage n'est pas une bonne solution aux difficultés financières des salariés.

Aujourd'hui ceux qui retireront leur participation vont la retirer à un mauvais moment. Calculez bien vos besoins en liquidités immédiates, il faut penser aux lendemains, ils ne chanteront peut être pas !!!

❑ Impossible d'épargner

Vu la perte de leur pouvoir d'achat et les hausses des prix, de nombreux salariés n'ont pas le choix.

Ils sont, face à leurs besoins immédiats, dans l'obligation de ponctionner leur épargne même s'ils savent qu'elle leur fera défaut demain.

Alors ils débloqueront et tant pis si le cours de la bourse est au plus bas. Cet argent ils en ont besoin, vite !

L'assemblée générale des actionnaires Carrefour aura lieu le 15 avril à Paris

L'avis de la CFDT

Pas facile de trouver de nouvelles idées. Mr Sarkozy, Président de la République française refait la même loi que Mr Sarkozy ministre des finances puis Mr Breton qui lui a succédé.

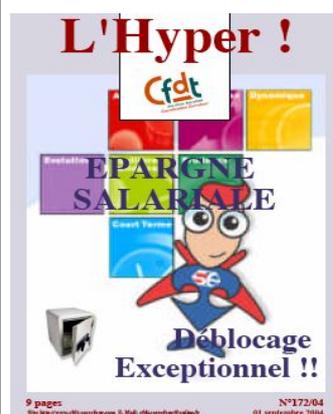
Rien de nouveau, on manque de volonté politique pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés alors on reconduit les dispositifs de 2004 et 2005 qui autorisent les salariés à dépenser leur épargne. Ouf cette année on ne paiera pas des impôts sur des sommes qui sont habituellement exonérées.

Au passage l'état récupérera la TVA sur les achats auxquels ils espèrent que nous procéderons. Qui est le gagnant de cette opération ?

Sûrement pas les salariés qui vont débloquer cette participation au cours le plus bas pour pouvoir payer leurs besoins de tous les jours faute d'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Une bonne affaire... pour le gouvernement qui ne cesse de "pomper" dans la poche des moins aisés.

Déblocage anticipé, une habitude !



Sarkozette, loi du 9 août 2004 dite loi Sarkozy alors ministre des finances. Elle a donné lieu à un accord chez Carrefour signé par la CFDT, FO et CFTC. La participation était débloquée dès le 24 septembre. Cette loi prévoyait la possibilité pour les salariés de débloquer par anticipation tout ou partie de leur épargne (sauf les avoirs dans le Perco) dans la limite de 10 000 euros en bénéficiant d'une exonération fiscale. La CFDT a crié au scandale devant les frais **prélevés par Inter-épargne 0,8 % des montants débloqués, avec un minimum de 9 € et un maximum de 15 € soit 2 millions d'euros !!**

A la même époque le magasin de Marseille Le Merlan était en grève pour 14 jours



Rafarinade, loi du 26 juillet 2005 dite loi Breton ministre des finances de l'époque a donné lieu à un accord chez Carrefour signé par la CFDT, FO, CGC et CFTC. La participation était débloquée dès le 8 octobre. Cette loi prévoyait la possibilité pour les salariés de débloquer par anticipation leur épargne de l'année 2004 (sauf les avoirs dans le Perco) Les sommes débloquées étaient imposables. La CFDT a de nouveau crié au scandale devant les frais **prélevés par Interépargne 1% des montants débloqués, avec un minimum de 7 € et un maximum de 15 € soit 2 millions d'euros !!**

A la même époque pour la troisième fois la France manifeste pour les salaires

Vos délégués CFDT
peuvent vous aider dans
vos démarches

Modalités du débloqué exceptionnel de la participation

La CFDT vous dit tout

● Que peut-on débloquer ?

Les salariés pourront procéder à un retrait exceptionnel de leur participation encore bloquée (celle qui n'a pas encore cinq ans d'âge).

Attention, il s'agit de la participation versée avant le 31 décembre 2007. Seront donc rachetables les sommes versées en 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003.

● Le montant maximum

Le montant des déblocages ne peut excéder un plafond global de 10 000 € nets de prélèvements sociaux par bénéficiaire.

● Les fonds exclus

Vous ne pouvez pas débloquer votre épargne qui va être versé le 1er avril 2008

Vous ne pouvez pas débloquer l'épargne placée dans le **PERCO** (plan d'épargne retraite collectif). Epargne qui ne sera débloquée qu'à votre retraite.

● Quand débloquer ?

Vous devez débloquer avant le 31 juin 2008

La période va être négociée avec l'employeur Cette période devrait être **entre le 15 mars et le 30 juin 2008**

● Un seul débloqué

La demande des salariés peut concerner tout ou partie des som-

mes déblocables mais le débloqué doit, dans tous les cas, être effectué en une seule fois.

● Fiscalités

Les sommes déblocées seront exonérées d'impôt sur le revenu et ne supporteront pas de charges sociales, à l'exception des 11% de prélèvements sociaux (CSG et CRDS, qui ne sont appliqués qu'aux seuls intérêts ou revenus générés.

● Les fonds concernés

Quelque soit le fond du Plan d'Épargne Groupe que vous avez choisi pour placer votre participation: Carrefour Actions - Carrefour Multigestion - Carrefour Dynamique - Carrefour Evolution - Carrefour Equilibre solidaire - Carrefour Prudence - Carrefour Court Terme.

● Quels frais ?

L'établissement teneur de compte peut prélever des frais de débloqué spécifiques sur le montant des sommes déblocées.

En formulant sa demande par internet dans la rubrique "Vos opérations" - "Demande de remboursement - Débloqué exceptionnel", le salarié bénéficie de frais forfaitaires de traitement minorés.

Lors des déblocages précédents la négociation fut difficile devant les frais prélevés par Interépargne

En 2004 0,8 % des montants

déblocés, avec un minimum de 9 € et un maximum de 15 € !!

En 2005 1% des montants déblocés, avec un minimum de 7 € et un maximum de 15 € soit 2 millions d'euros !!

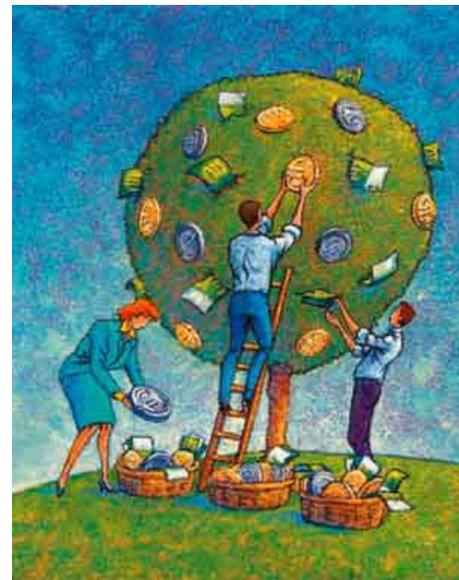
● Quels justificatifs ?

Aucun. Vous pouvez faire ce que vous voulez de votre argent, acheter ou le replacer dans un fond comme le PERCO .

● Comment débloquer ?

Les salariés concernés devront adresser leur demande au teneur de compte. Les salariés auront la possibilité d'effectuer ces opérations par courrier ou par internet sur le site mis à leur disposition par l'établissement teneur de compte (www.interépargne.natixis.fr).

Si toutefois vous souhaitez faire parvenir votre demande de débloqué par courrier, vous devrez préalablement commander un bulletin réponse sur le serveur vocal.



● Versements volontaires et abondement

Cette mesure exceptionnelle et temporaire permet de débloquer par anticipation les avoirs non disponibles sur le P.E.G.

La direction souhaite, comme les autres années interdire le bénéfice de l'abondement sur les versements volontaires sur le PEG pour la période du 15 mars 2008 au 30 juin 2008 (à l'exception des prélèvements mensuels sur salaires).

Par contre ils seront autorisés sur le PERCO.

Abondement PERCO

Principe : somme versée par l'entreprise en complément des versements des salariés (intéressement et versements volontaires).

Obligation : l'abondement versé

par l'entreprise est exonéré de charges sociales hors CSG CRDS et d'impôt sur le revenu.

Abondement de l'entreprise sur les versements volontaires dans le PERCO

Le montant des versements complémentaires que chaque société signataire ou adhérente s'engage à effectuer sera par an et pour les 1000 premiers euros de 50% pour les quatre fonds du Plan d'Epargne pour la Retraite, pour les versements volontaires et l'intéressement, la partie supérieure à 1000 euros bénéficie d'un taux d'abondement de 20% ».

Plafond d'abondement

En tout état de cause, par année civile et par bénéficiaire, le montant de l'abondement ne pourra excéder un plafond de 2 300 euros pour les sommes investies dans le

PERCO, s'ajoutant à l'abondement versé le cas échéant sur le Plan d'Epargne de Groupe .

Les sommes versées au titre de l'abondement sont soumises à la CSG et à la CRDS au titre des revenus d'activité, conformément à la réglementation en vigueur.



● Adresses utiles

Natexis interepargne

service 8589 14029 Caen Cedex 09

Fructi Ligne: 0 892 707 400 (0,34€ la min)

www.interepargne.natexis.fr

Télécopie: 02 31 06 85 31

Le conseil de surveillance

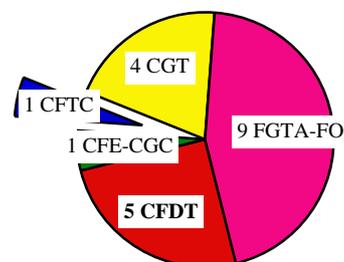
Le Conseil de Surveillance, est composé pour l'ensemble des FCPE de 38 membres **vingt membres titulaires** représentant les salariés **dix huit membres titulaires** représentant Carrefour .

Le Conseil de Surveillance se réunit **au moins deux fois** par an pour : l'examen du rapport de gestion et des comptes annuel des FCPE, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable des FCPE, l'adoption de son rapport annuel.

Le Conseil de Surveillance peut se faire assister d'un conseil extérieur indépendant. Le Conseil de Surveillance exerce les droits de vote attaché aux titres inscrits à l'actif des FCPE et à cet effet désigne président pour représenter les FCPE aux assemblées générales des sociétés émettrices Il peut présente des résolution aux assemblées générales Il décide des transformations, fusions, scissions et liquidations des FCPE. Le conseil décide de l'apport des titres aux offres d'achat ou d'échange Il peut demander à entendre pour chacun des FCPE la Société de Gestion, le Dépositaire et le Commissaire aux Comptes du FCPE qui sont tenus de déférer à sa convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présent ou représenté

Composition du conseil de surveillance Carrefour



Les représentants CFDT



Sociétés	Magasin	Nom	Prénom
Hypers	Saran	CORFA	Serge
Hypers	Chalons en Champagne	PIQUET	Pascal
CSF	Puiseux pontoise	DUVAL	Sandra
LCM	Laval	FRADET	Jacques
ED	Vaugirard	TORGOMIAN	Alexandre
CASMF	Lagnieu	DEBAIX	Claudy
PRODIM	Lunèville	LIEUGAUT	Claudette
CSIF	Lyon	DEBEUGNY	Jean-François
LCM	Chapelle d'Armentière	NUGRE	Dominique
Hypers	Chartres	MACE	Sylvain

Déblocage exceptionnelle de l'épargne salariale

JORF n°0034 du
9 février 2008

texte n° 1

LOI n° 2008-111
du 8 février 2008
pour le pouvoir
d'achat

L'Assemblée
nationale et le
Sénat ont adopté,

Le Président de
la République
promulgue la loi
dont la teneur
suit :

Extrait

Article 5

*2007, 2006, 2005, 2004 et 2003
sont déblocable*

I. - Les droits au titre de la participation aux résultats de l'entreprise qui ont été affectés au plus tard le 31 décembre 2007 en application de l'article L. 442-5 du code du travail sont négociables ou exigibles avant l'expiration des délais prévus aux articles L. 442-7 et L. 442-12 du même code, sur simple demande du bénéficiaire pour leur valeur au jour du déblocage.

*Le déblocage est soumis à un
accord*

Dans les entreprises ayant conclu un accord dans les conditions prévues à l'article L. 442-6 du même code, l'application des dispositions de l'alinéa précédent à tout ou partie de la part des sommes versées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise supérieure à la répartition d'une réserve spéciale de participation calculée selon les modalités définies à l'article L. 442-2 du même code est subordonnée à un accord négocié dans les conditions prévues aux articles L. 442-10 et L. 442-11 du même code.

Lorsque l'accord de participation prévoit l'acquisition de titres de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du deuxième alinéa de l'article L. 444-3 du code du travail ou de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières relevant des articles L. 214-40 et L. 214-40-1 du code monétaire et financier, ou l'affectation des sommes à un fonds que l'entreprise consacre à des investissements en application du 2° de l'article L. 442-5 du code du travail, le déblocage de ces titres, parts, actions ou sommes est subordonné à un accord négocié dans

les conditions prévues aux articles L. 442-10 et L. 442-11 du code du travail. Cet accord peut prévoir que le versement ou la délivrance de certaines catégories de droits peut n'être effectué que pour une partie des avoirs en cause.

Déblocage en une seule fois.

II. - Le salarié peut demander le déblocage de tout ou partie des titres, parts, actions ou sommes mentionnés au I. Il doit être procédé à ce déblocage en une seule fois. La demande doit être présentée par le salarié au plus tard le 30 juin 2008.

Plafond de 10 000 euros

III. - Les sommes versées au salarié au titre du I ne peuvent excéder un plafond global, net de prélèvements sociaux, de 10 000 EUR.

Exonération d'impôt.

IV. - Les sommes mentionnées aux I et II bénéficient des exonérations prévues à l'article L. 442-8 du code du travail.

*Les placements PERCO ne
sont pas déblocable*

V. - Le présent article ne s'applique pas aux droits à participation affectés à un plan d'épargne pour la retraite collectif prévu par l'article L. 443-1-2 du même code.

*Information des salariés par
l'employeur*

VI. - Dans un délai de deux mois après la publication de la présente loi, l'employeur informe les salariés des droits dérogatoires créés par l'application du présent article.

Votre épargne salariale 
c'est vous qui choisissez !

PEG Actions		PEG & PERCO Multigestion		PEG Evolution		PEG & PERCO Equilibre Solidaire		PEG & PERCO Prudence		PEG & PERCO Court Terme	
16,03%	53,28 €	0,10%	323,54 €	2,85%	5,42 €	2,01%	42,58 €	0,13%	118,78 €	3,16%	123,27 €
19,24%	45,92 €	11,29%	323,21 €	4,56%	5,27 €	8,39%	41,74 €	3,07%	118,62 €	2,61%	119,49 €
9,93%	38,51 €	22,85%	290,43 €	17,21%	5,04 €	17,16%	38,51 €	5,52%	115,09 €	2,18%	116,45 €
-19,42%	35,03 €	4,94%	236,41 €	5,13%	4,30 €	6,55%	32,87 €	5,42%	109,07 €	2,13%	113,97 €
3,39%	43,87 €	14,00%	225,05 €	11,44%	4,09 €	9,47%	30,85 €	3,46%	103,46 €	2,48%	111,59 €
10 ans		10 ans		7 ans		5 ans		3 ans		1 an et moins	

PEG - PERCO : Performances mensuelles des fonds - Gérez librement votre épargne salariale

Votre épargne salariale  c'est vous qui choisissez !		PEG Actions	PEG & PERCO Multigestion	PEG Evolution	PEG & PERCO Equilibre Solidaire	PEG & PERCO Prudence	PEG & PERCO Court Terme						
Performance 2007 / Valeur Part au 31/12		16,03%	53,28 €	0,10%	323,54 €	2,85%	5,42 €	2,01%	42,58 €	0,13%	118,78 €	3,16%	123,27 €
Performance 2006 / Valeur Part au 29/12		19,24%	45,92 €	11,29%	323,21 €	4,56%	5,27 €	8,39%	41,74 €	3,07%	118,62 €	2,61%	119,49 €
Performance 2005 / Valeur Part au 31/12		9,93%	38,51 €	22,85%	290,43 €	17,21%	5,04 €	17,16%	38,51 €	5,52%	115,09 €	2,18%	116,45 €
Performance 2004 / Valeur Part au 31/12		-19,42%	35,03 €	4,94%	236,41 €	5,13%	4,30 €	6,55%	32,87 €	5,42%	109,07 €	2,13%	113,97 €
Performance 2003 / Valeur Part au 31/12		3,39%	43,87 €	14,00%	225,05 €	11,44%	4,09 €	9,47%	30,85 €	3,46%	103,46 €	2,48%	111,59 €
Durée de placement conseillée		10 ans		10 ans		7 ans		5 ans		3 ans		1 an et moins	
fin du mois		PEG Actions		PEG & PERCO Multigestion		PEG Evolution		PEG & PERCO Equilibre Solidaire		PEG & PERCO Prudence		PEG & PERCO Court Terme	
janvier	Valeur de la part	44,18 €	329,08 €	5,36 €	42,46 €	110,06 €	119,85 €						
	Progression mensuelle	-3,79%	2,00%	1,52%	1,72%	0,37%	0,30%						
	Progression depuis le 01/01/2007	-3,79%	2,00%	1,52%	1,72%	0,37%	0,30%						
février	Valeur de la part	50,47 €	326,79 €	5,30 €	42,28 €	110,51 €	120,19 €						
	Progression mensuelle	14,24%	-0,88%	-0,93%	-0,42%	0,38%	0,26%						
	Progression depuis le 01/01/2007	0,81%	1,31%	0,57%	1,29%	0,75%	0,59%						
mars	Valeur de la part	54,75 €	331,46 €	5,34 €	42,45 €	110,55 €	120,52 €						
	Progression mensuelle	8,48%	1,43%	0,75%	0,40%	0,12%	0,27%						
	Progression depuis le 01/01/2007	10,23%	2,55%	1,33%	1,70%	0,87%	0,86%						
avril	Valeur de la part	56,64 €	341,65 €	5,45 €	42,09 €	120,50 €	120,87 €						
	Progression mensuelle	3,45%	3,07%	1,27%	1,27%	0,71%	0,20%						
	Progression depuis le 01/01/2007	23,34%	5,71%	3,42%	2,09%	1,58%	1,16%						
mai	Valeur de la part	55,34 €	350,69 €	5,52 €	43,85 €	120,80 €	121,19 €						
	Progression mensuelle	-2,30%	2,65%	1,28%	1,54%	0,25%	0,26%						
	Progression depuis le 01/01/2007	20,51%	8,50%	4,74%	4,58%	1,94%	1,42%						
juin	Valeur de la part	52,14 €	347,09 €	5,54 €	43,82 €	120,17 €	121,55 €						
	Progression mensuelle	-5,78%	-0,77%	0,36%	0,39%	-0,52%	0,30%						
	Progression depuis le 01/01/2007	13,55%	7,67%	5,12%	4,98%	1,31%	1,72%						
juillet	Valeur de la part	52,35 €	336,08 €	5,49 €	43,20 €	119,81 €	121,97 €						
	Progression mensuelle	0,40%	-3,43%	-0,90%	-1,41%	-0,30%	0,35%						
	Progression depuis le 01/01/2007	14,00%	3,08%	4,17%	3,50%	1,00%	2,08%						
août	Valeur de la part	51,37 €	331,35 €	5,51 €	42,76 €	119,90 €	122,21 €						
	Progression mensuelle	-1,87%	-1,49%	0,36%	-1,02%	0,08%	0,20%						
	Progression depuis le 01/01/2007	11,87%	2,52%	4,55%	2,44%	1,08%	2,28%						
septembre	Valeur de la part	49,13 €	336,33 €	5,55 €	43,36 €	119,79 €	122,36 €						
	Progression mensuelle	-4,38%	1,50%	0,73%	1,49%	-0,09%	0,12%						
	Progression depuis le 01/01/2007	6,89%	4,06%	5,31%	3,88%	0,99%	2,40%						
octobre	Valeur de la part	49,89 €	341,82 €	5,62 €	44,03 €	120,75 €	122,82 €						
	Progression mensuelle	1,54%	1,63%	1,26%	1,55%	0,80%	0,38%						
	Progression depuis le 01/01/2007	8,21%	5,76%	6,04%	5,49%	1,80%	2,78%						
novembre	Valeur de la part	52,90 €	323,39 €	5,45 €	42,47 €	119,52 €	123,05 €						
	Progression mensuelle	6,48%	-5,39%	-3,02%	-3,54%	-1,02%	0,19%						
	Progression depuis le 01/01/2007	15,20%	0,06%	3,42%	1,75%	0,76%	2,98%						
décembre	Valeur de la part	53,28 €	323,54 €	5,42 €	42,58 €	118,78 €	123,27 €						
	Progression mensuelle	0,72%	0,05%	-0,55%	0,26%	-0,62%	0,18%						
	Progression depuis le 01/01/2007	16,03%	0,10%	2,85%	2,01%	0,13%	3,16%						

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !